



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité Départementale Aube - Haute-Marne

CHAUMONT, le 21 mai 2021

Nos réf. : SHM/SF/NA n° 21-88

C:\Users\laurelie.vignot\Desktop\WORKFLOW\cemex 52\VI2021\2021_05_18_-Lt-trans-Cemex-VF.odt

Vos réf. :

Affaire suivie par : Sarah FAIRISE

sarah.fairise@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03 25 30 20 54

Courriel : ud52.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional,

à

Monsieur le Directeur

Société CEMEX

La Carrière

52320 GUDMONT

Objet : Carrière CEMEX à Donjeux et Gudmont-Villiers – Visite d'inspection du 12/05/2021

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, ci-joint, la copie du rapport de l'inspection des installations classées rédigé suite à l'inspection en objet. Cette transmission a lieu conformément à l'article L. 514-5 du Code de l'environnement.

Comme développé dans ce rapport, les analyses effectuées en août 2020 sur les rejets d'eau en sortie des deux déshuileurs de l'atelier ont montré des rejets non conformes en MES aux valeurs fixées par l'arrêté préfectoral n°1799 du 18 juillet 2014, ainsi qu'un rejet instantané au-delà de la valeur limite d'émission en DCO fixée par le même arrêté.

Il vous est par conséquent demandé de veiller à la conformité de vos rejets en sortie de ces équipements, par vérification de leur bon dimensionnement, de leur bon fonctionnement, augmentation de la fréquence des curages ou tout autre moyen équivalent.

Ce point sera susceptible de faire l'objet d'un prochain contrôle, à l'issue duquel tout nouveau dépassement impliquera la proposition d'une mise en demeure au Préfet de Haute-Marne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Cheffe du Pôle Ressources